

que j'ai pu constater, le moral se maintient à un niveau très élevé.

**L'hon. M. Lambert:** Il pourrait être meilleur.

**L'hon. M. Cadieux:** Si je me souviens bien du témoignage rendu tantôt par le député junior d'Halifax, il a dit que le moral n'était pas bas.

**M. MacEwan:** Vous vous embrouillez.

**L'hon. M. Cadieux:** Je me demande qui est embrouillé, les forces armées ou mes amis d'en face.

J'ai récemment visité le camp de Valcartier, base du Royal 22e. J'ai trouvé le moral excellent car les hommes de ces régiments ont hâte de voir l'expansion depuis longtemps nécessaire de leurs moyens d'entraînement et des installations prévues pour les quelques années à venir. Le fait qu'on ait pu, grâce à l'intégration, prévoir un meilleur équipement et de meilleures installations améliore sans aucun doute le moral des troupes. Comme vous savez, le commandement des forces mobiles a récemment pris la base de Valcartier sous son commandement et le nouveau rôle de ce commandement, qui porte surtout sur la rapidité de réaction et la mobilité, a été accueilli avec le plus grand enthousiasme dans ce commandement.

• (3.30 p.m.)

En examinant les licenciements demandés et le non-renouvellement des engagements chez les sous-officiers et les soldats, on constate que l'accroissement du nombre de ceux qui quittent les services à leur propre demande n'a rien à voir avec la politique d'intégration. Les données sur les licenciements demandés et sur le non-renouvellement des engagements depuis cinq ans indiquent que 4,142 militaires ont été licenciés en 1961, 4,325 en 1962, 6,119 en 1963, 7,893 en 1964 et 8,097 en 1965. Au cours de cette période de cinq ans, il y a manifestement eu une augmentation du nombre des licenciements demandés, qui est, à mon avis, un reflet de l'amélioration constante des conditions d'emploi dans le pays et de la concurrence beaucoup plus forte qui existe maintenant. Mes propres observations dans ce domaine viennent corroborer les conclusions de ces données statistiques: le problème du recrutement et du maintien des recrues dans les forces armées aujourd'hui n'est pas étranger à la question de la rémunération et des conditions générales que présente le service militaire en comparaison des chances qu'offre le marché de l'emploi dans la vie civile.

Le ministère a presque terminé l'étude de certains sujets en vue de régler ces problèmes, tant pour les officiers que pour les hom-

mes. Ces sujets portent sur les conditions de travail et le régime de rémunération dans les forces armées, sur les avantages marginaux disponibles et sur d'autres éléments. Cette étude sera sans doute achevée à temps pour en appliquer les conclusions à la prochaine revue cyclique des traitements des membres des forces armées qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1966. Entre-temps, nous prenons des mesures afin d'apporter à ces régions les rectifications qui s'imposent à cet égard. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'un programme de primes de rengagement a été approuvé pour les sous-officiers et autres militaires.

**L'hon. M. Churchill:** Vous avez été forcé de le faire.

**L'hon. M. Hellyer:** Pas du tout. C'était une bonne affaire.

**L'hon. M. Cadieux:** Cette mesure prévoit une prime de rengagement qui sera calculée à raison de \$200 pour chaque année de la période de rengagement. Ainsi, pour un rengagement de cinq ans, la prime atteindra \$1,000 et sera payable au moment du rengagement. En outre, quand on commencera à verser la prime, tous ceux qui remplissent actuellement une période de rengagement recevront cette prime au pro rata du temps qui leur reste. Ainsi, un homme qui s'est rengagé en 1964 et à qui il reste encore quatre ans de service, recevra une prime de \$800.

Je crois que ces primes seront bien accueillies par les membres des forces armées et qu'elles exerceront une grande influence sur les hommes quand ils devront décider de rester ou non dans les forces armées. Les députés savent que l'entraînement des militaires coûte très cher et je suis convaincu que l'argent dépensé au titre de la prime dont je viens de parler sera amorti par un taux de roulement plus faible et, par conséquent, des frais d'entraînement moins élevés.

**M. Langlois (Mégantic):** Puis-je poser une question au ministre associé de la Défense nationale?

**L'hon. M. Cadieux:** Oui.

**M. Langlois (Mégantic):** C'est au sujet de la prime de \$200. Ainsi, pour un rengagement de cinq ans, elle serait de \$1,000. Est-ce à dire qu'elle est de \$200 pour la première année et de \$200 pour chaque année qui suit ou si le total de \$1,000 est considéré comme une somme globale payable la première année?

[Français]

**L'hon. M. Cadieux:** Je pense que j'ai dit, d'une façon claire, que dans le cas d'un rengagement de cinq ans, une somme de \$1,000 était payée, au moment du réengagement.